

GUIDE

INVESTISSEURS



happy**capital**

Donnez du sens à votre argent

Happy Capital vous propose d'investir via sa plateforme de crowdequity.

Le but de ce guide est de vous présenter nos méthodes de travail et le process d'investissement sur notre site internet.

Le Guide de l'Investisseur vous propose d'expliquer les tenants et les aboutissants d'une prise de participation dans le capital d'une société.

En effet, un investisseur lorsqu'il confie son argent doit se poser des questions importantes : Dans quelle structure juridique va l'argent ?

Quand et comment puis-je récupérer mon investissement ?

Se poser ces questions est essentiel pour comprendre comment et où est investi l'argent.



Qu'est ce qu'une action ?

Une action est un titre représentatif d'une fraction du capital d'une société. L'action est aussi, en général, représentative de l'ensemble des droits de l'actionnaire (droit de vote en assemblée, droit d'information, droit au dividende, droit sur l'actif net en cas de liquidation). Lors de son émission, une action a parfois une valeur nominale déterminée. Cette valeur nominale correspond à la fraction de capital social représentée par l'action.

Un investisseur peut souscrire à plusieurs types d'actions. Les actions dites au porteur lorsque son propriétaire n'est pas enregistré dans le registre de la société, ou au contraire, l'action nominative (c'est le cas avec Happy Capital). Une action est dite privilégiée lorsque son détenteur s'est vu octroyer des avantages supplémentaires, en sus de ceux accordés aux actionnaires ordinaires.

Quels sont les risques liés à la détention d'actions ?

OBJECTIF



OBTENIR À COURT OU MOYEN/LONG TERME UN RETOUR
SUR INVESTISSEMENT LE PLUS ÉLEVÉ POSSIBLE

RISQUES

INCERTITUDES SUR L'ENVIRONNEMENT,
PERFORMANCES DE L'ENTREPRISE.

Risques qui peuvent faire diminuer la valeur de votre action et donc le montant de vos dividendes perçus, voire engendrer la perte totale de votre investissement

RISQUE ÉCONOMIQUE

RISQUE DE LIQUIDITÉ DU MARCHÉ

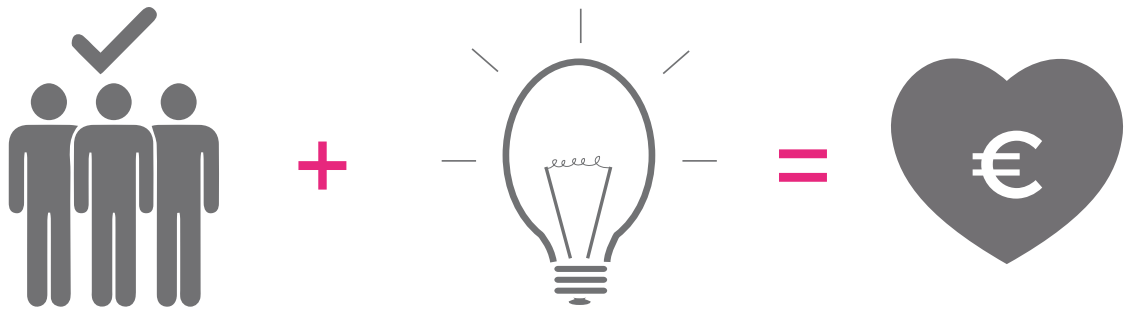
RISQUE PSYCHOLOGIQUE

RISQUE DE TAUX DE CHANGE

NOTORIÉTÉ DE L'ENTREPRISE

Notre concept : le Crowdequity

Plusieurs particuliers investissent une petite somme dans une entreprise. En fait ils achètent des actions de l'entreprise qui leur donnent une partie de son capital social en procédant à une augmentation de capital.

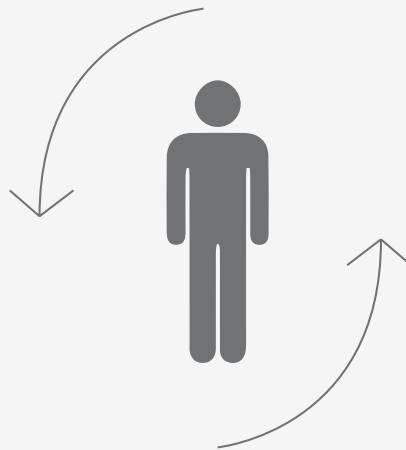


Les relations Investisseur/PME

De nombreux liens se créent au-delà des échanges capitalistes entre le particulier et l'entreprise.

UN PARTICULIER

investit une somme
d'argent à partir de 100€



en échange d'actions, de droits
de vote, d'informations et de
droits aux dividendes.

UNE ENTREPRISE

La philosophie Happy Capital

Au delà d'un processus qui s'effectue entièrement via la plateforme web, l'équipe Happy Capital ne conçoit pas son métier sans prise de contact (physique ou par téléphone) avec l'investisseur potentiel.

Nous avons créé Happy Capital pour répondre à une réelle évolution du marché.

Infographie du Crowdequity

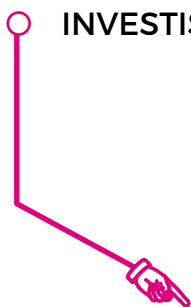
Notre objectif est de favoriser la rencontre entre les porteurs de projet et les particuliers qui souhaitent investir de façon rationnelle.



Les missions d'Happy Capital

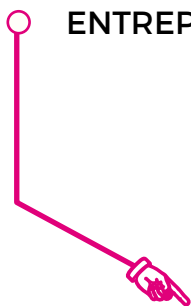
Notre métier de Conseiller en Investissements Participatifs nous amène à accompagner aussi bien les investisseurs que les sociétés porteuses de projets.

INVESTISSEURS



- Sélection d'entreprises ayant des projets de croissance solide
- Conseils sur le choix de votre investissement
- Investir à partir de 100€
- Renseignements sur les déductions fiscales
- Agir sur votre investissement :
 - Échanger avec les dirigeants/communauté d'investisseurs
 - Devenir l'ambassadeur de l'entreprise
 - Devenir actionnaire ou associé (et bénéficier du droit de vote, droit à l'information, droit au partage des bénéfices)
- Accompagnement tout au long du processus d'investissement

ENTREPRISES



- Mise à disposition de la plateforme afin de trouver des investisseurs et associés
- Vérification de l'attrait du projet
- Revue juridique et financière : rédaction du document d'informations réglementaires
- Présentation et mise en avant de votre projet
- Rencontre de futurs investisseurs associés
- Gestion complète du processus de levée de fonds (signature des bulletins de souscriptions, récupération et transfert des fonds)
- Accompagnement tout au long du processus d'investissement et après la levée de fonds

Les profils

LE PARTICULIER

Il a des idées, des compétences, des convictions qu'il peut faire partager à l'entreprise ciblée. Il souhaite investir dans une entreprise dont il connaît l'environnement et comprend les enjeux.

L'investisseur veut assurer un certain niveau de rentabilité et n'a pas ou peu d'aversion au risque. La relation qu'il entretient avec les dirigeants est primordiale, il a son rôle à jouer dans le développement du projet.

Motivations : donner du sens à son argent, défiscalisation, curiosité, recherche de profits à moyen et long terme, diversification de son portefeuille, aider une entreprise à se développer...



L'ENTREPRISE

Elle porte un projet de croissance qu'elle doit financer pour assurer son développement. Le ou les porteur(s) du projet souhaite(nt) professionnaliser leur démarche par un conseil pertinent et efficace.

Motivations : partager la réussite et accueillir de nouveaux associés/actionnaires

Vos garanties

1

VALORISATION

Une valorisation de l'entreprise dans laquelle vous souhaitez investir est systématiquement réalisée par un expert en valorisation : un expert comptable ou un cabinet de fusion-acquisition ou nous-mêmes. Le montant de la valorisation est communiqué au moment de l'investissement ou sur simple demande suite à la signature d'un accord de confidentialité.

2

DOCUMENTS À DISPOSITION

Nous mettons à votre disposition toute la documentation financière, juridique, commerciale, technique, produits, services, articles de presse... en libre accès après enregistrement et validation des risques sur notre plateforme. Accès permanent au document d'informations réglementaires (DIR) conformément à la législation en vigueur. Les entreprises dans lesquelles vous investissez **s'engagent à être suivies pendant un an minimum** par un conseil référencé par Happy Capital et expert en accompagnement de dirigeants.

3

SORTIE DE VOTRE INVESTISSEMENT

L'entreprise dans laquelle vous allez investir vous indiquera les clauses de liquidité.

Plusieurs solutions sont possibles :

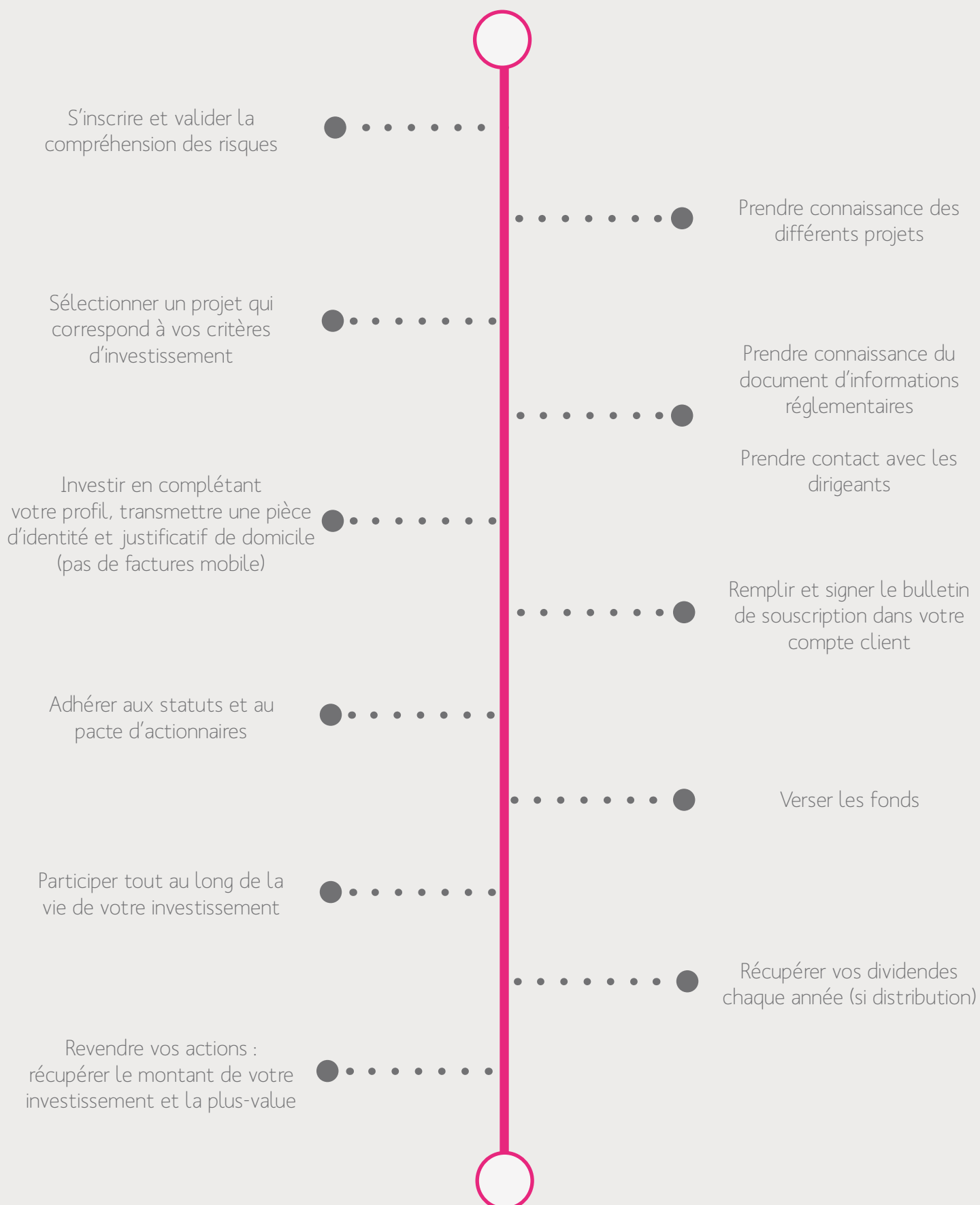
- Rachat par les actionnaires majoritaires de vos parts.
- Rachat par de nouveaux actionnaires : privés, Family office, industriels ou fonds d'investissements.
- Sortie commune avec les dirigeants lors d'une vente conjointe de l'entreprise.
 - Introduction en bourse

4

ACCOMPAGNEMENT

Happy Capital vous accompagne dans toutes les étapes clés : le choix du ou des projets d'investissements, la compréhension des actes juridiques, les relations avec l'entreprise et les modalités de sortie.

Le processus d'investissement Happy Capital



Pourquoi investir avec Happy Capital ?

De nombreuses opportunités d'investissement sont sélectionnées pour vous par Happy Capital et sont éligibles aux **déductions fiscales**.



Happy Capital **s'engage à vos côtés** en investissant systématiquement dans tous les projets présents sur la plateforme.



Pas de frais de gestion ni de frais de garde :
Happy Capital se rémunère en prélevant 3% HT de frais de dossier sur le montant investi par l'investisseur.
100% remboursé si la levée n'aboutit pas.



Profiter des opportunités du Crowdequity :
modèle participatif.
Devenez actionnaire à partir de 100€



Des **investissements sécurisés** :
Happy Capital est agréé en tant que Conseiller en Investissements Participatifs inscrit à l'ORIAS.



Diversifiez votre portefeuille en investissant dans des projets de sociétés en création, en développement ou en transmission.



Fonctionnalités du site Happy Capital

LA PRÉ-COLLECTE

Cette nouvelle fonctionnalité disponible sur le site Happy Capital permet aux internautes d'effectuer des intentions d'investissement sur des projets présélectionnés par notre équipe.

Ce système de pré-collecte qui peut durer quelques semaines permet de finaliser la documentation juridique et de définir les contours financiers de l'opération.

Conformément à la législation en vigueur dans le crowdfunding, l'internaute ne peut accéder aux projets y compris en pré-collecte sans avoir validé qu'il a conscience des risques liés à un investissement au capital d'une société, aucun projet ne peut être lancé en collecte sans la rédaction d'un document d'informations réglementaires, document formalisé par l'Autorité des Marchés Financiers. Cette nouvelle fonctionnalité donne une visibilité supplémentaire aux entrepreneurs et est fortement sollicitée par les internautes de la plateforme Happy Capital.

LE VOTE

Ce dispositif vise à donner la parole aux internautes, qui peuvent à tout moment donner leur avis sur un projet. Toutes les personnes ayant un compte peuvent désormais partager leurs évaluations en répondant à cinq questions basées sur la pertinence du projet. Cette nouvelle fonction sert également d'indicateur transparent aussi bien pour les particuliers que pour les porteurs de projet. Ce vote, au delà de l'investissement qui peut en découler, délivre une vision de la qualité des projets et des indications précieuses pour la société en levée de fonds. Il s'agit d'un établissement de paiement dont le métier consiste à collecter l'argent pour le compte de tiers, et le cantonnement des fonds sur un compte séquestre.

LA SIGNATURE

Happy Capital prend en charge le recueil et la transmission à l'émetteur des bulletins de souscription. Pour effectuer cette prestation, Happy Capital a conclu un partenariat avec le prestataire de signature électronique PRIMOBX. Cette solution permet de signer les documents juridiques (bulletins de souscription et pacte d'actionnaires) via un tiers certificateur. Ces documents sont enregistrés, horodatés et conservés 10 ans via une filiale de la caisse des dépôts et de consignations, Arkhineo.

LE PAIEMENT

Le paiement des souscriptions s'effectue via le prestataire de service de paiement Lemonway agréé ACPR (Autorité de contrôle prudentiel). C'est un établissement de paiement dont le métier est la collecte d'argent pour le compte de tiers, et le cantonnement des fonds sur un compte séquestre.

L'ENGAGEMENT

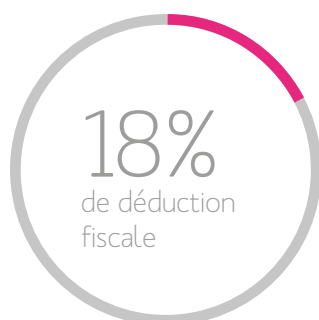


Happy capital investit à vos côtés dans tous les projets présents en ligne et dans les mêmes conditions. Un gage de garantie pour rester proche des entreprises financées. En cas de non aboutissement de la campagne, Happy Capital s'engage à vous rembourser la totalité du montant investi en cas de campagne inabouti.



La fiscalité pour un investisseur en France

Impôt sur revenu



Impôt de solidarité



PEA/PME



* hors CSG

Facteurs de risques

L'investissement dans de jeunes entreprises non cotées présente des risques parmi lesquels : la perte totale ou partielle du capital investi, l'illiquidité, l'absence de valorisation après l'investissement ainsi que des risques spécifiques à l'activité du projet détaillés dans le Document d'Informations réglementaires mis à disposition dans l'onglet « documents d'informations » des projets.



happycapital



17, place de la Bourse - CS 61274 - 33076 Bordeaux
9, rue du 4 septembre - 75002 Paris

09 51 79 91 13

contact@happy-capital.com